



quo (même grille-matières que pour l'année scolaire 2023-2024) ont été présentées au comité maquette. La première version toucherait 450 élèves en secondaire 3, 4 et 5. La deuxième version, quant à elle, toucherait environ 60 élèves en secondaire 5. Le comité devant se prononcer sur la version la plus convenable, quatre membres se sont prononcés en faveur du statu quo, deux membres en faveur de la compression des concentrations et les autres membres se sont abstenus.

La direction a également obtenu de la part du Centre de service scolaires l'autorisation de faire une demande de dérogation pour la grille-matières 2024-2025. Cette dérogation permet de conserver la même configuration de la grille-matières pour le CCQ qu'en 2023-2024. Cependant, pour l'année scolaire 2025-2026, celle-ci devra être revue afin d'être le plus près possible du régime pédagogique.

Préalablement, l'organisme de participation des enseignants a été consulté sur les 2 versions proposées. Une entente à l'unanimité a été obtenue afin de garder le statu quo.

Considérant que la version présentée aux membres du conseil est celle du statu quo, la direction précise certains éléments afin de faire comprendre aux membres l'importance d'en arriver à une grille-matières qui répond au régime pédagogique.

La direction fait mention des légers changements apportés pour l'adaptation scolaire. Les matières n'ont pas changé, mais un ajustement au niveau des périodes a été effectué. Une modification a aussi été effectuée pour le CC, des codes matière ont été retirés puisqu'ils n'étaient pas conformes pour cette classification.

À la suite des explications, certains membres posent des questions afin de valider leur compréhension.

Il est demandé si un vote à main levée convient à tous, aucune objection n'est manifestée. Voici le résultat du vote à main levée pour l'adoption de la grille-matières telle que présentée :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

Il est donc résolu à l'unanimité d'adopter la grille-matières telle que présentée.

### **CEBJ-EXTRA-240219-026**

#### **3. Clôture de la séance**

Considérant l'ordre du jour épuisé, il est proposé par Fanny Mayer et secondé par Patrick Léveillé de lever la séance à 18 h 20.

### **CEBJ-EXTRA-240219-027**

À des fins d'information, le projet d'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 février 2024 est déposé pour faire partie intégrante du présent procès-verbal.

---

Robert Jacob jr.  
Directeur de l'école

---

Fanny Mayer  
Présidente

---

Karine Savard  
Secrétaire des séances



## Conseil d'établissement 2023-2024

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 FEVRIER 2024  
A 18 H EN MODE VIRTUEL

### ORDRE DU JOUR

- |   |          |           |
|---|----------|-----------|
| 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour | Adoption | Mme Mayer |
| 2. Grille-matières                        | Adoption | Mme Jacob |
| 3. Clôture de la séance                   | Adoption | Mme Mayer |

*Robert Jacob jr*

---

Directeur de l'école

*Fanny Mayer*

---

Présidente du conseil  
d'établissement